Qui vous représente?

Un comité des résidents peut être composé de résidents, de membres de familles ou de bénévoles. Ces personnes ont le devoir de représenter les besoins de l'ensemble des résidents du Centre. Elles donnent bénévolement le meilleur d'elles-mêmes pour participer à l'amélioration de la qualité de vie des résidents.

Nous nous efforçons d'assurer une présence fréquente auprès des résidents et notre préoccupation première est la défense des droits des résidents. Nous sommes très actifs de multiples façons et chaque personne peut intervenir selon ses compétences et ses aptitudes.

C'est par l'engagement et l'action que l'on devient un membre compétent. On apprend en agissant... et c'est en agissant qu'on aide.

Vous désirez vous joindre à notre équipe? Les résidents vous attendent, vous êtes bienvenus!

Pour nous joindre

Adresse postale
55, rue Saint-André,
Beauharnois, Québec, J6N 3G7

Téléphone
450 429-6403 poste 4356
(boîte vocale privée et confidentielle)

Courriel
residentscecilegodin@gmail.com

Comité Résidents Cécile-Godin

Nos membres sont présents lors d'activités organisées par le Comité et lors d'activités organisées par la direction du Centre.

Des boîtes à suggestions sont installées au rez-de-chaussée, une non loin de l'ascenseur et l'autre près des unités A et B.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, suggestions ou préoccupations. Nous sommes là pour vous et nous vous assurons discrétion et confidentialité.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

COMITÉ DES RÉSIDENTS
CENTRE D'HÉBERGEMENT CÉCILE-GODIN

LES DROITS DES RÉSIDENTS

AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Québec

Notre mandat

Le mandat du comité des résidents est d'être le gardien des droits des résidents. Il doit veiller à ce que les résidents soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits et libertés. Il est l'un des porte-parole important des résidents auprès de la direction du Centre.

Nos fonctions

RENSEIGNER les résidents sur leurs droits et leurs obligations

PROMOUVOIR l'amélioration de la qualité des conditions de vie des résidents et **ÉVALUER** leur degré de satisfaction à l'égard des services obtenus

DÉFENDRE les droits et les intérêts personnels et collectifs des résidents

Nos moyens d'action

auprès des résidents et des familles

- La tenue de diverses activités d'information
- L'évaluation du degré de satisfaction à l'égard des services obtenus par des sondages
- Une implication dans le Centre en diverses occasions (fêtes, visites, etc.)
- Le traitement des questions, suggestions, insatisfactions ou plaintes

Le comité des résidents agit de façon complètement autonome et détermine seul ses objectifs et ses priorités d'action. Il gère seul aussi son enveloppe budgétaire annuelle.

Il rend compte de ses actions et de ses dépenses au Comité des usagers à la fin de chaque année.

Nous sommes là pour vous écouter, vous accompagner et vous renseigner.

Vos droits

- Droit à l'information
- Droit aux services
- Droit de choisir son professionnel ou l'établissement
- Droit de recevoir les soins que requiert son état
- Droit de consentir à des soins ou les refuser
- Droit de participer aux décisions
- Droit d'être accompagné, assisté et représenté
- Droit à l'hébergement
- Droit de recevoir des services en langue anglaise
- Droit d'accès à son dossier d'usager
- Droit à la confidentialité de son dossier d'usager
- Droit de porter plainte

Nous prenons vos intérêts à cœur en toute confidentialité et avec le plus grand respect.